



### ACTUALITÉS

#### Le FACE : ce qui change

**Le Conseil du FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) s'est réuni le 22 février 2012 dans sa nouvelle configuration, conformément à la loi de finances rectificative (loi n°2011-1978 du 28 décembre 2011) qui a transformé le statut du FACE en Compte d'Affectation Spécial, conduisant ainsi à un nouveau circuit administratif pour le traitement des demandes de versement et à un pouvoir de contrôle renforcé.**

Le montant total des aides 2012, de l'ordre de 375 M€ pour toute la France, est sensiblement le même que celui de 2011. Par contre, les principales évolutions concernent la répartition des fonds, avec la volonté de renforcer le programme de sécurisation des fils nus Basse Tension (Face S) en l'augmentant de 31%, les sommes correspondantes étant prélevées sur le programme d'amélioration esthétique des réseaux BT (Face C) dont le montant d'aide est en diminution de 22%. Dans ce contexte, le programme principal de renforcement des départs BT ayant des chutes de tension (Face AB) demeure pratiquement inchangé.

A partir de ces bases nationales, la dotation locale pour notre département conduit pour notre Syndicat intercommunal à des évolutions dans les mêmes proportions. S'agissant du programme d'amélioration

esthétique des réseaux, la commission de hiérarchisation s'est réunie le 6 avril et a entériné que la demande de la commune de Brigueil le Chantre, de décalage sur 2013 de son effacement des réseaux permettait de régler de manière naturelle la réduction de ce programme pour 2012.

Pour les programmes de sécurisation des fils nus, ce sont 13 opérations soit 5 chantiers supplémentaires qui permettront d'éliminer des fils nus en Basse Tension avec des travaux situés sur les communes de : Antran, Archigny, Béruges, Lavausseau, La Villedieu du Clain, Le Rochereau, Leignes sur Fontaine, Leugny, Oyré, Morton, Saint-Christophe, Saint-Gervais-Les-Trois-Clochers et Sossay.

En 8 ans, plus de 300 km de réseaux BT en fils nus ont été traités et éliminés ; ainsi, à ce jour, il ne reste plus que 370 km de ce type de réseau.

### ÉDITO



Notre événement annuel « Points communs » en février dernier, a connu une forte participation en regroupant une centaine d'élus, représentants de collectivités et d'administrations, et partenaires. Nous percevons cet intérêt comme une reconnaissance du dynamisme et des performances de SRD (le temps de coupure moyen 2011 de SRD situe le département de la Vienne parmi les meilleurs au niveau national), et un vrai signe d'encouragement à ses projets. Le dernier né, SRDirect, connaît un grand succès avec 60% de souscription en un mois. Conscients de l'attente des communes pour de nouveaux services et un dialogue étroit, nous consacrons ce nouveau numéro de Réseaux Com à des thèmes qui directement ou indirectement vous concernent :

- Le nouveau visage du FACE dont les chantiers sont souvent coordonnés avec d'autres aménagements publics,
- L'évolution de la réglementation en matière de travaux à proximité des réseaux avec des conséquences pour SRD et les municipalités,
- Les efforts de limitation des impacts d'un chantier majeur à l'image de la LGV, en particulier pour ne pas pénaliser les conditions de desserte électrique de part et d'autre du tracé,
- Enfin, les premiers résultats d'un travail exploratoire sur les consommations électriques à l'horizon 2030. Ils dessinent les orientations des futurs plans d'investissement, mais aussi les interactions de demain : si les évolutions sont moins homogènes que par le passé sur le département, l'essor des productions ENR apparaît comme un bon relais d'activités pour le milieu rural et confirme ainsi le rôle de SRD, aménageur du territoire et trait d'union énergétique entre les communes urbaines et rurales.

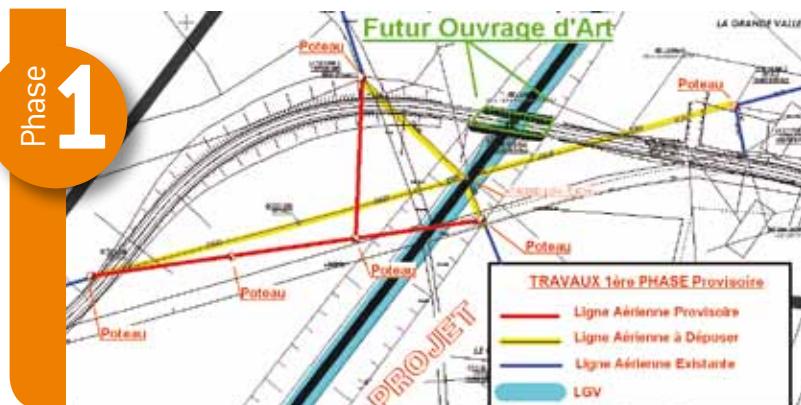
Vincent Giraud  
Directeur Général



## SRD AU QUOTIDIEN

### Travaux pour le passage de la LGV Sud Europe Atlantique - C'est Parti !

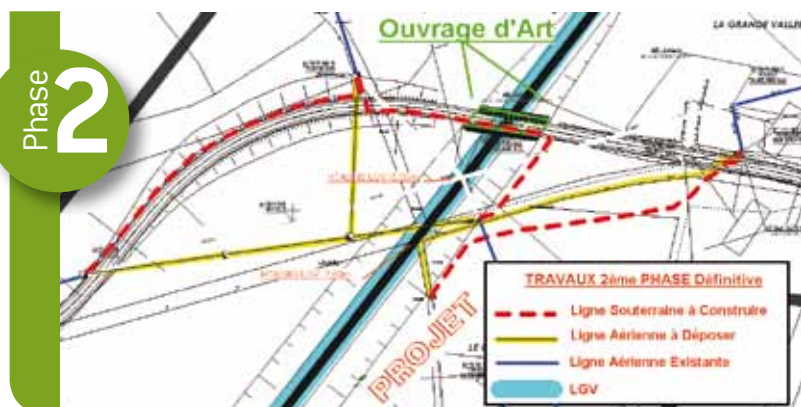
Comme évoqué dans le Réseaux Com n°3 et après un an d'études et de coordination, en collaboration avec COSEA, SRD a engagé les premiers travaux de déplacement d'ouvrages électriques. En ce début d'année, l'une des premières communes concernées est Vouneuil-sous-Biard avec des travaux au lieu-dit « La Grande Vallée ». Cet exemple illustre la complexité de ces opérations qui comptent une phase intermédiaire avant la réalisation de la solution définitive.



La première phase consiste à déplacer en aérien, les réseaux électriques HTA existants. Elle autorise ainsi la construction d'un ouvrage d'art sur le nouveau tronçon de la RD n°3 et les terrassements du tracé de la LGV.

Ces travaux provisoires ont mobilisé une entreprise locale pour l'implantation de 6 supports et la dépose de la ligne existante, ainsi que les techniciens spécialisés en travaux sous tension (TST) pour les raccordements, et ce sans perturbation de la distribution.

Les travaux de génie civil de COSEA peuvent donc débuter dans les délais.



La deuxième phase concerne la construction du réseau électrique HTA définitif. Elle suppose la réalisation totale du pont (en 2013), qui sera le seul point de franchissement de la LGV.

Le nouveau réseau de SRD, passera en souterrain dans les fourreaux implantés dans l'ouvrage et le long des nouvelles voies routières. Les lignes aériennes situées dans l'emprise de la LGV pourront ensuite être déposées. Des travaux de même envergure, se poursuivront sur 25 communes de la Vienne, jusqu'en 2014.

Rappel des travaux par SRD avant 2014 : ➤ 1 déplacement de poste source ➤ 100 déplacements de réseaux ➤ 20 raccordements

## SRD SUR TOUTES LES LIGNES **SRDdirect**

Le 23 février 2012, lors de l'événement annuel « Points communs », SRD a présenté un nouveau service dédié aux communes : **SRDdirect**

Ce service permet aux élus d'être alertés via un SMS, d'un incident notable survenu sur le réseau de leur commune, à n'importe quel moment du jour ou de la nuit. Ils trouveront également dans ce message le motif et le lieu de l'incident, le nombre de foyers coupés et la durée prévisionnelle de coupure. Ce service gratuit leur permet d'être rapidement informés et de répondre aux questions de leurs administrés.

Le film de notre présentation est disponible sous notre site Internet : [www.srd-energies.fr](http://www.srd-energies.fr)

A ce jour, **161 communes ont déjà souscrit** à ce nouveau service. Pour les communes qui n'auraient pas encore souscrit à notre offre, les élus peuvent nous retourner le bulletin d'adhésion ci-joint.



## SRD DIALOGUE



**Emilie Chevrier et Alain Ragot**, respectivement Ingénieur réseaux électriques et Directeur des Relations Clients Fournisseurs et Exploitation à SRD, ont réalisé une étude sur les perspectives de consommation d'électricité à l'Horizon 2030.

### • Pourquoi avoir retenu ce thème ?

Géopolitique, économie, environnement... Quel que soit le domaine, l'énergie et les enjeux d'approvisionnement qui en découlent cristallisent l'attention en ce début de 21<sup>ème</sup> siècle et constitue un levier économique et sociétal majeur.

Dans ce contexte mouvementé, afin de prendre les orientations techniques les plus pertinentes, il est important aujourd'hui, d'évaluer au plus juste les besoins énergétiques futurs.

### • Quels paramètres majeurs avez-vous retenus pour votre étude ?

Deux paramètres principaux :

- L'évolution des modes de consommation, difficile à appréhender puisque fonction de tendances contradictoires : d'un côté les efforts en maîtrise de l'énergie, et de l'autre la multiplication des appareils électriques.
- L'évolution démographique, car elle a un impact majeur sur le nombre de foyers et sur l'activité économique. Les prévisions de l'INSEE soulignent d'ailleurs pour la Vienne une véritable attractivité, et donc une population qui devrait continuer à croître sur les prochaines décennies.

... la suite du dialogue > page 4

## QUESTIONS ↔ REPONSES

Quelques questions à **Christophe LESTERPT**, Responsable Gestion Exploitation sur la parution du nouveau décret relatif à la gestion des travaux



### 1/ En quoi ce nouveau décret modifie-t-il le fonctionnement actuel des DR-DICT ?

Ce décret 2011-1241 du 5 octobre 2011 vient réformer la gestion des travaux dans l'environnement des réseaux d'énergie, de télécommunications, eau, et autres concessionnaires. Son principal but est de réduire le nombre et la gravité des endommagements de réseaux constatés chaque année. La première évolution majeure est la mise en place d'un téléservice [www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr) destiné à renseigner précisément et à tout instant les entreprises ou les particuliers amenés à vouloir entreprendre des travaux, notamment sur le domaine public. En effet, depuis le 16 avril, tout demandeur peut obtenir immédiatement les coordonnées des exploitants de réseaux concernés sur sa zone de travail afin qu'il puisse se renseigner sur la présence ou non d'ouvrages, notamment enterrés, et ainsi prendre les mesures de prévention les mieux adaptées avant d'intervenir.

Le décret, qui entrera véritablement en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2012, met l'accent sur le rôle joué par les maîtres d'ouvrages au moment de la conception de leurs projets, bien avant les travaux, afin qu'ils prennent parfaitement en compte l'environnement et limitent au maximum les risques dès cette phase en adaptant la conception et l'implantation de leurs ouvrages en conséquence.

### 2/ Quelles actions SRD doit-il engager ?

SRD répond chaque année à environ 500 Demandes de Renseignements (DR) et 5000 Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT). Les DR deviennent des DT (Déclarations de Projets de Travaux) et leur nombre devrait augmenter eu égard à l'obligation faite aux Maîtres d'Ouvrages d'adresser dans tous les cas des DT.

SRD a déclaré les communes concernées par ses réseaux de distribution sur le Guichet Unique en début d'année (308 communes y compris les communes limitrophes au territoire du SIEEDV). Dans un second temps, avant le 01/07/2013, SRD y mettra à disposition les plans de zonage (bandes d'implantation des réseaux sur 50 mètres de part et d'autre). Bien d'autres obligations, pour les entreprises, exploitants, et responsables de projets, seront mises en place progressivement d'ici 2026, notamment en matière de précision et de localisation des réseaux enterrés, dans un seul et unique but : garantir la sécurité de tous.

### 3/ Et pour les communes ?

Finalement, à compter du 01/07/2012, les communes ne géreront plus les plans de zonage des réseaux qu'elles utilisent pour renseigner les entreprises souhaitant effectuer des travaux, le guichet étant le seul canal d'informations. Par ailleurs, elles ont aussi un rôle de maître d'ouvrage et auront donc l'obligation, à ce titre, d'adresser les DT aux différents concessionnaires de réseaux directement ou par l'intermédiaire d'un partenaire dans le cadre d'une convention.

Etant appelée à de nouvelles fonctions, Karine NAUDON a été remplacée par Annabelle VIGNER. Merci à Karine pour le travail réalisé et bienvenue à Annabelle.

**Aussi, n'hésitez pas à lui poser vos questions ou lui communiquer vos suggestions :**

(d'actualité, sur des sujets généraux...), ou lui faire part de vos commentaires :

> par mail : [annabelle.vigner@soregies-rd.fr](mailto:annabelle.vigner@soregies-rd.fr)

> par courrier : SRD - 78 avenue Jacques Cœur - 86068 POITIERS CEDEX 9

## • Avez-vous, à l'échelle de la Vienne, retrouvé les tendances avancées par l'INSEE ?

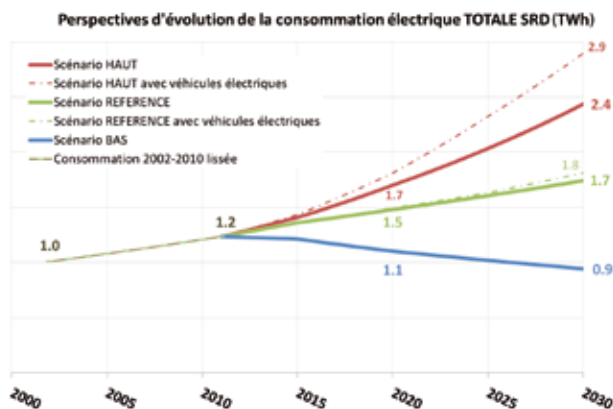
Oui, en effet, deux points marquants se dégagent suite à l'examen de notre historique récent. D'une part, il est à noter que la croissance est particulièrement hétérogène, et notamment concentrée sur le centre du département ; d'autre part, on constate sur les 10 dernières années une diminution du nombre d'habitants par foyer (familles monoparentales, allongement de la durée de vie et maintien à domicile, etc.).

## • Avez-vous rencontré des difficultés particulières pour élaborer ces perspectives de consommation ?

La difficulté majeure réside dans l'élaboration des hypothèses d'évolution. En effet, un certain nombre de facteurs auront une forte influence sur nos consommations. Quelle sera la place du véhicule électrique dans les prochaines années ? Comment vont évoluer la réglementation, les incitations fiscales en matière d'économies d'énergie ? Quel sera le contexte économique dans 5, 10 et 20 ans ? Ces incertitudes nous ont conduits à décliner 3 scénarios illustrant ces différents cas de figure. On a d'ailleurs vérifié que la perspective du scénario de référence est cohérente avec l'évolution observée ces 10 dernières années.

Enfin, nous avons corrigé l'ensemble de nos données historiques en les ramenant à des conditions climatiques moyennes de manière à pouvoir comparer les années entre elles.

## • Alors, quelles sont les perspectives de consommation pour 2030 ?



Tout d'abord, pas de surprise pour le scénario de référence qui s'inscrit bien dans le prolongement des valeurs constatées depuis 10 ans, avec une croissance annuelle moyenne de 1,8%.

Le scénario bas, qui cumule les hypothèses de consommation les plus décroissantes en termes d'évolution démographique, de contexte économique, et de maîtrise et coût de l'énergie, prédit pour 2030 un retour du niveau de consommation à un niveau équivalent à celui de 2001.

Le scénario haut, aux hypothèses opposées à celles du scénario bas, conduit à doubler en 2030 la consommation enregistrée en 2011.

Enfin, compte tenu du fort impact de l'hypothèse de développement du véhicule électrique, nous avons, pour chacun des scénarios, défini une option « véhicule électrique ».

## • Quels seront les impacts de cette étude sur la stratégie de SRD ?

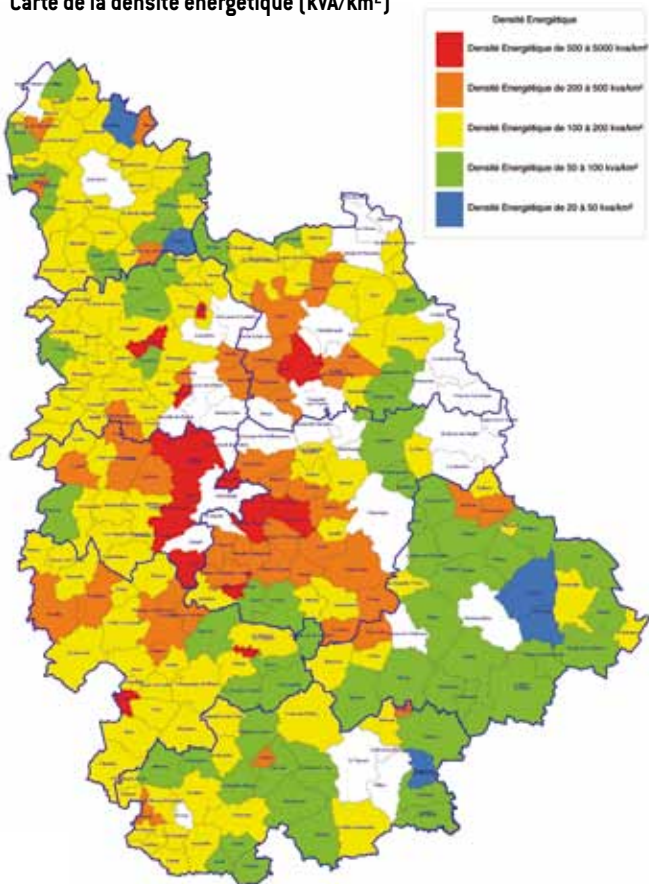
Cette étude des consommations nous a permis d'élaborer des perspectives d'évolution des puissances selon les secteurs géographiques, la puissance étant l'élément dimensionnant d'un réseau électrique. Ces prévisions de puissance vont nous permettre de mieux appréhender les plans d'investissement et d'optimiser nos choix d'exploitation. Par exemple, nous serons en mesure de déterminer avec précision le besoin et l'échéance d'augmentation de capacité d'un poste source ou de construction de nouvelles structures.

## • Quels sont selon vous les principaux défis à relever par SRD ?

Comme évoqué, les disparités de consommation entre les zones urbaines et rurales vont continuer de s'accroître. Structurellement, les zones rurales aux faibles consommations disposent de grands espaces propices au développement de la production par énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, biogaz). La prise en compte simultanée de ces deux phénomènes constitue pour SRD un réel défi technique. Le réseau électrique doit être complètement repensé, et permettre le réacheminement la production locale de plus en plus importante vers les lieux de consommation.

SRD remplit ainsi son rôle fondamental d'aménageur du territoire, en assurant le lien physique essentiel entre les zones rurales et urbaines.

## Carte de la densité énergétique (kVA/km<sup>2</sup>)



SRD - ICH 133666 - 140311